

1.2

Mode de garde des enfants handicapés en bas âge

Les enfants handicapés de moins de 3 ans sont plus souvent gardés, à titre principal, par leurs parents et passent plus de temps avec eux en journée en semaine que les autres enfants du même âge. Ils sont moins souvent gardés par une assistante maternelle et passent moins de temps dans des modes de garde payants.

Avant 3 ans, les enfants handicapés sont plus souvent gardés par leurs parents

Les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)¹ âgés de moins de 3 ans sont beaucoup plus souvent que les autres gardés à titre principal par au moins un de leurs parents (78 % contre 56 %) [graphique 1]. Confier ou non la garde de son enfant dépend de nombreux facteurs comme l'activité des parents et l'âge de l'enfant. Les enfants bénéficiaires de l'AEEH vivent plus souvent avec un seul parent, leurs mères sont plus fréquemment éloignées de l'emploi et ils sont en moyenne plus âgés que les enfants non bénéficiaires de moins de 3 ans². Néanmoins, le handicap de l'enfant augmente significativement la probabilité qu'il soit gardé à titre principal par ses parents, indépendamment de ces caractéristiques.

Une garde parentale moins souvent exclusive mais plus longue en moyenne

La garde parentale s'exerce en moyenne sur des temps plus longs pour les enfants handicapés en bas âge. Sur les 55 heures que compte la période de référence retenue, ces derniers passent en moyenne 40 heures avec leurs parents, contre 34 heures pour les autres enfants (tableau 1). Pourtant, la garde parentale est moins souvent assurée de façon exclusive³ (30 % contre 34 %). Lorsque la garde parentale est non exclusive, elle dure en moyenne près de 5 heures de plus lorsque l'enfant est bénéficiaire de l'AEEH. Enfin, même lorsque la garde est assurée principalement par une structure ou un autre intervenant, les parents d'enfants handicapés y consacrent davantage de temps que les autres (2 heures de plus).

Pour en savoir plus

> **Blavet, T., Caenen, Y., Guedj, H., Roy, D.** (2023, décembre). [Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants handicapés : les parents en première ligne](#). DREES, *Études et Résultats*, 1286.

Un accueil aussi fréquent en structure collective mais plus rare chez une assistante maternelle

Pour les enfants handicapés, l'accueil individuel chez une assistante maternelle au moins une fois dans la semaine est nettement moins fréquent (16 %) que l'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) [27 %] ; c'est l'inverse pour les autres enfants de moins de 3 ans (graphique 1). Lorsqu'ils sont accueillis à titre principal en EAJE ou chez une assistante maternelle, les enfants handicapés en bas âge y passent en moyenne environ 4 heures de moins dans la semaine que les autres enfants (tableau 1). C'est également le cas quand il s'agit du mode de garde complémentaire, avec un écart d'environ 2 heures.

Les enfants handicapés cumulent plus souvent plusieurs modes de garde ou intervenants dans la semaine : 21 % d'entre eux ont deux modes de garde ou intervenants différents en plus de leurs parents et 10 % en ont trois ou plus, contre respectivement 14 % et moins de 1 % pour les autres enfants. 31 % des enfants handicapés en bas âge sont accompagnés au moins une fois dans la semaine par une structure du champ du handicap, comme les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (Sessad), les centres médico-psycho-pédagogique (CMPP) ou encore les hôpitaux de jour, et ils y passent en moyenne 3 heures par semaine. 13 % fréquentent l'école au moins une fois dans la semaine, contre 3 % des autres enfants de moins de 3 ans⁴.

¹ Dans cette fiche, sont considérés comme enfants handicapés en bas âge tous les enfants bénéficiaires de l'AEEH de moins de 3 ans (fiche 7.3).

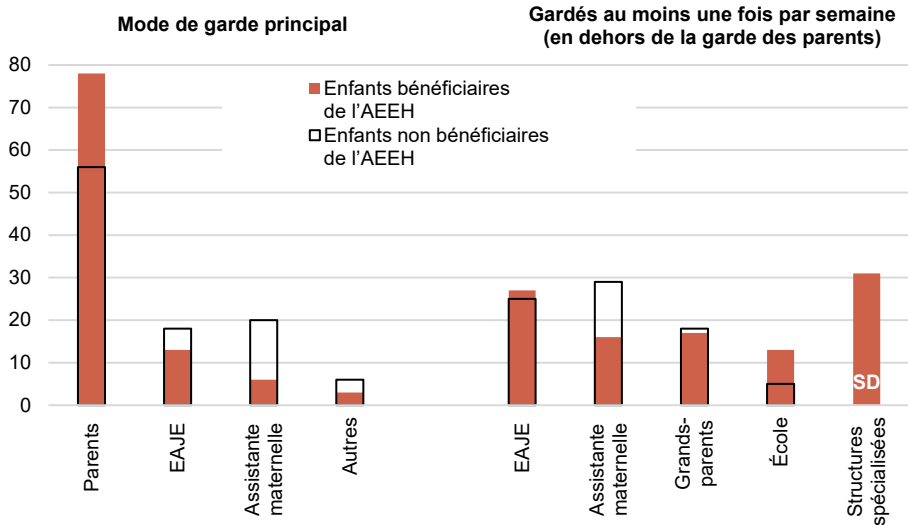
² La part d'enfants bénéficiaires de l'AEEH croît avec l'âge, au fur et à mesure de l'identification des signes de difficulté et des besoins, puis du diagnostic et de l'instruction des demandes par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

³ La garde parentale exclusive signifie que les enfants passent l'intégralité de la période de référence, comprise entre le lundi 8 h au vendredi 19 h, avec leurs parents.

⁴ Les enfants bénéficiaires de l'AEEH sont plus âgés et sont donc plus susceptibles d'être scolarisés.

Graphique 1 Modes de garde en semaine selon le bénéfice de l'AEEH

En %



SD : sous le seuil de diffusion ; EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant.

Lecture > Parmi les enfants âgés de moins de 3 ans, 13 % des bénéficiaires de l'AEEH sont accueillis en EAJE à titre principal et 27 % d'entre eux sont gardés par un EAJE au moins une fois par semaine, contre respectivement 18 % et 25 % des enfants non bénéficiaires de l'AEEH.

Champ > Enfants âgés de moins de 3 ans résidant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source > DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021.

Tableau 1 Temps moyen passé dans les modes de garde ou d'accueil en journée en semaine (en heures)

	Enfants bénéficiaires de l'AEEH	Enfants non bénéficiaires de l'AEEH
Temps moyen passé avec les parents¹		
Ensemble des enfants (toute solution de garde confondue)	40	33
Enfants gardés exclusivement par les parents	55	55
Enfants gardés principalement par les parents (mais non exclusivement)	42	37
Enfants gardés principalement par une structure ou un autre intervenant	17	15
Temps moyen passé en EAJE ou chez une assistante maternelle¹		
Enfants gardés principalement par un EAJE ou une assistante maternelle	33	37
Enfants gardés par un EAJE ou assistante maternelle à titre complémentaire	15	17
Temps moyen passé en structure spécialisée¹		
	3	-

EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant.

1. Pour chaque mode d'accueil, les temps moyens sont calculés parmi les enfants fréquentant le mode d'accueil au moins une fois dans la semaine.

Note > Un enfant peut être gardé au maximum 55 heures sur la période de référence retenue du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.

Lecture > Les enfants bénéficiaires de l'AEEH accueillis à titre principal en EAJE ou chez une assistante maternelle y passent en moyenne environ 33 heures, contre environ 37 heures pour les autres enfants de moins de 3 ans.

Champ > Enfants âgés de moins de 3 ans résidant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source > DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021.